

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 4 janvier 2021 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford. Séance à huis clos à cause de la pandémie.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Le siège no.4 est vacant.

2021-01-01 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 4 JANVIER 2021

1. Agenda
2. Procès-verbal du 7 décembre 2020.
3. Procès-verbal séance spéciale 16 décembre 2020
4. Comptes payables
5. Règlements :
 - a) Avis de motion et projet de règlement no.326 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux dans le cours d'eau de la branche 9 de la décharge D
 - b) Adoption du règlement no. 287-12 – Compensations 2021
6. Taux de taxes 2021
7. Taux d'intérêt, arrérages 2021
8. Révision annuelle, traitement des employés 2021
9. Vente pour non-paiement de taxes municipales
10. Dépôt déclaration des apparentés pour 2020
11. Autorisation de dépenses
 - a) Administration :
 1. Renouvellements d'adhésions
 2. Contribution à l'aréna de Napierville
 3. Achat de logiciel Go-Infra
 4. Refonte site Web municipal
 - b) Voirie :
 - 1.Appel d'offres publics pour travaux de pavage montées Poupart et Giroux , chemin Back Bush (en partie) ;
 2. Éclairage de rue aux chemins Elizabeth, Jarvis et Marlin
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Mouvement Guides de Hemmingford contribution 2021
12. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
- 13.Sujets divers :
 - 1.Autorisation et consentement dossier redevances carrières et sablières de Sainte-Clotilde Dunton Rainville
14. Correspondance
- 15 Période des questions
16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 13, "Sujets divers", ouvert.

2021-01-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 7 décembre 2020, tel que déposé.

2021-01-03 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session extraordinaire du 16 décembre 2020, tel que déposé.

2021-01-04 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2020 ou 2021, ou par une appropriation de surplus ;

202000533		Annulé	
202000534	2020-12-09	Subvention - Installation septique	7 000.00 \$
202000535	2020-12-09	Subvention - Installation septique	5 088.36 \$
202000536	2020-12-09	La Marg ``Elle``	100.00 \$
202000537	2020-12-09	SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE	1 340.00 \$
202000538	2020-12-09	RICOVA	11 890.02 \$
202000539	2020-12-09	RICOVA SM INC.	6 326.96 \$
202000540	2020-12-16	André Barrière	280.00 \$
202000541	2020-12-16	Subvention - Installation septique	6 898.50 \$
202000542	2020-12-16	Bell Mobilité	59.07 \$
202000543	2020-12-16	Hydro-Québec	1 826.03 \$
202000544	2020-12-16	Rona (FCDQ)	103.63 \$
202000545	2020-12-16	CIBC Visa	1 585.53 \$
202100001	2021-01-04	Aréo-Feu Ltée	3 338.05 \$
202100002	2021-01-04	MRC des Jardins-de-Napierville	19 956.38 \$
202100003	2021-01-04	P'tit Moteur J.P.	23.94 \$
202100004	2021-01-04	Pavages MCM Inc.	51 873.27 \$
202100005	2021-01-04	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	420.87 \$
202100006	2021-01-04	Groupe Ultima Inc.	26 987.00 \$
202100007	2021-01-04	CMP Mayer Inc.	4 202.34 \$
202100008	2021-01-04	JALEC INC.	459.90 \$
202100009	2021-01-04	Paul De Lagrave	470.00 \$
202100010	2021-01-04	Pétrolière Impériale - ESSO	706.95 \$
202100011	2021-01-04	Groupe géomatique AZIMUT inc.	114.98 \$
202100012	2021-01-04	REZOCOM - Consultant informatique	37.37 \$
202100013	2021-01-04	Groupe Sécurité Alarma	219.60 \$
202100014	2021-01-04	Tetreault Electrique	216.96 \$
202100015	2021-01-04	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	793.00 \$
202100016	2021-01-04	Candice Silverman	323.75 \$
202100017	2021-01-04	NAPA - Pièces d'autos JKLM inc.	89.71 \$
		Paie des employés	66 944.41 \$
			<hr/> 219 676.58 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 219 676,58 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE
FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AU COURS D'EAU
DE LA BRANCHE 9 DE LA DÉCHARGE D**

Le conseiller Lucien Bouchard donne un AVIS DE MOTION, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture, un règlement pour permettre la répartition des frais des travaux effectués par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cours d'eau de la branche 9 de la décharge D au montant de 19 956,38\$ pour la quote-part du territoire du Canton de Hemmingford. Ce montant serait reparti selon la superficie contributive des terrains situés dans le bassin du cours d'eau.

Le règlement de tarification sera adopté en vertu des dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

**2021-01-05 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 326
DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE
FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX
TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 9 DE LA
DÉCHARGE D**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville a imposé à la Municipalité du Canton de Hemmingford, sous forme de quote-part, un compte payable pour des travaux de nettoyage du cours d'eau de la branche 9 de la décharge D ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'effectuer des travaux dans le cours de la branche 9 de la décharge D a été adoptée par la résolution 2020-04-65 de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le compte payable à la MRC des Jardins-de-Napierville est de 19 956,38\$ et que ce montant sera réparti par la municipalité locale aux contribuables dans le bassin du cours d'eau au prorata de la superficie contributive;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de la quote-part dont elle est débitrice pour un service de la MRC est financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Lucien Bouchard a donné un avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement à la séance régulière du conseil le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté,

QUE le projet de règlement suivant portant le numéro 326 soit adopté.

Copies du règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

2021-01-06 ADOPTION, RÈGLEMENT 287-12 IMPOSANT UNE COMPENSATION POUR LES FRAIS RELIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou une partie des biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hemmingford a adopté un budget qui prévoit des recettes égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des déchets, y incluant les frais pour la collecte et le transport des déchets, leur enfouissement hors du territoire de la municipalité et les frais de la redevance ;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des matières résiduelles recyclables, les frais pour la collecte porte-à-porte et le transport des matières recyclables à un centre de tri ;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont disponibles à tous les propriétaires selon l'unité de logements, commerces, ou industries d'usage sans exception et que ces services sont fournis toute l'année ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour le tarif annuel payable par les propriétaires du territoire du Canton de Hemmingford pour couvrir les coûts de la gestion des matières non recyclables et des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a dûment été donné par le conseiller Pierre Mineau lors de la séance régulière du conseil tenue le 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mentionné l'objet de ce règlement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement no. 287-12 intitulé *Règlement imposant une compensation pour les frais reliés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hemmingford pour l'année 2021, matières non recyclables (déchets) et matières recyclables* soit adopté ;

QUE le règlement no. 287-12 soit adopté et qu'il entre en vigueur selon la loi.

Une copie du règlement est disponible pour consultation.

2021-01-07 TAUX VARIÉ DE TAXE FONCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement municipal no. 235, le conseil peut établir le taux de taxe foncière par résolution ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la préparation du budget 2021, le taux de taxation pour le secteur agricole sera de 0.30\$/100\$ d'évaluation, et tout autre secteur, le taux sera de 0,45/100\$ d'évaluation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le taux de taxation pour le secteur agricole de 0.30\$/100\$ d'évaluation, et tout autre secteur, le taux de 0,45/100\$ d'évaluation, tel que recommandé par le comité des finances.

2021-01-08 TAUX D'INTÉRÊT, ARRÉRAGES 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 981 du *Code municipal*, le conseil peut décréter par résolution un taux d'intérêt qui s'applique à toutes les créances impayées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le taux d'intérêt sur les arrérages demeure à 12% par année.

2021-01-09 RÉVISION ANNUELLE, TRAITEMENT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le traitement des employés municipaux est réévalué annuellement ;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation du salaire annuel des employés municipaux travaillant à temps plein, temps partiel et pour l'administratrice du service des incendies, est recommandé par le comité des finances et budgétée pour 2021;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER les recommandations du comité des finances ci-haut indiquées et d'approuver une augmentation de salaire, rétroactif au premier janvier 2021 pour tous les employés cités plus haut.

DE MAINTENIR le taux pour les déplacements des employés à 0.44 \$/km, le tout tel que budgété.

2021-01-10 VENTE EN 2021 DES PROPRIÉTÉS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil municipal, une liste des propriétés avec des arrérages de taxes municipales pour une période de deux ans, incluant les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique du conseil municipal, les comptes avec les arrérages de deux ans doivent être transférés à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires impliqués ont été informés de ces procédures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE TRANSMETTRE la liste des propriétés qui ont encore des arrérages de taxes et autres charges de deux ans, 2019 - 2020, à la MRC Jardins-de-Napierville en date du 31 janvier 2021.

2020-01-11 NOUVEAUX TITRES POUR LES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS AU DÉPARTEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE deux fonctionnaires désignées, mesdames Devon Watt et Emily Guay-Tardif, forment le département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le titre de Mme Devon Watt serait, directrice de l'aménagement et de l'inspection, et Mme Émilie Guay-Tardif, adjointe à l'aménagement et l'inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

Le conseil accepte les nouveaux titres pour ces deux fonctionnaires désignées.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES APPARENTÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET ADJOINTE MUNICIPALE DU CANTON DE HEMMINGFORD

Présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux chapitres comptables adoptés par le Conseil de la comptabilité du secteur public (CCSP), sont entrées en vigueur pour les exercices financiers ouverts à partir du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux chapitres obligent les municipalités à dévoiler les transactions avec les apparentés pour les membres du conseil, la direction générale et adjointe;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ainsi que la direction générale secrétaire trésorière et l'adjointe déclarent qu'aucun apparenté, c'est-à-dire : conjoint, conjointe ou enfant à charge, n'a conclu directement ou indirectement des opérations ayant des incidences financières avec la municipalité;

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONFIRME LE DÉPÔT des déclarations des apparentés et de remettre aux vérificateurs comptables ces documents lors de la vérification annuelle de 2020.

2021-01-12 ÉCLAIRAGE DE RUE AUX CHEMINS : ELIZABETH, JARVIS ET MARLIN.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Tétréault Électrique a soumis un plan d'éclairage sur les chemins, Elizabeth, Jarvis et Marlin, pour un prix de 23 777\$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des travaux d'éclairage comprend : l'installation de 14 poteaux, des fixtures LED, photocell, autres petits matériaux, transport des poteaux et nacelle;

CONSIDÉRANT QUE les frais de branchement des luminaires, par Hydro Québec, seront d'environ 2,600\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Tétréault électrique qui sera financé et est prévu au budget 2021 pour les immobilisations d'éclairage de rues.

2021-01-13 ADHÉSION 2021 À LA SCABRIC, LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA RIVIÈRE CHATEAUGUAY

CONSIDÉRANT QUE la SCABRIC est l'organisme de bassin versant de la zone de Châteauguay qui par sa mission travaille à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols de la Zone Châteauguay;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux relatifs à l'eau;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement de 100\$ à la SCABRIC du budget municipal
2021 pour les adhésions.

**2021-01-14 RENOUVELLEMENT ABONNEMENT AU SERVICE DE
DIFFUSION GONET 2021**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de géomatique Azimut offre à la Municipalité
une solution d'intégration de diffusion de données en ligne un accès réservé et
accès au cadastre à jour et a son historique ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les fonds pour l'abonnement 2021 de 2 224\$ plus taxes,
budget municipal pour le service informatique de 2021.

**2021-01-15 ACHAT DE LICENCE PRINCIPALE GO-INFRA DE AZIMUT
MODULE DE GESTION DE L'INVENTAIRE DES
INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Azimut offre une solution de gestion des
infrastructures, telle que l'inventaire de l'éclairage rural, les ponceaux, la
signalisation, les routes;

CONSIDÉRANT QUE des données recueillies seront intégrées au module
Golnfra;

CONSIDÉRANT QUE les frais de 4 079\$, avant taxes, incluent la licence,
l'entretien et les frais d'utilisation annuel, le service professionnel de collecte
des différentes sources de données;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER d'octroyer à l'entreprise Azimut, le mandat d'implantation du
module Go-Infra, montant budgété pour 2021.

**2021-01-16 PROJET DE REFONTE COMPLÈTE DU SITE WEB
MUNICIPAL ET CRÉATION D'UN LOGO**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Réactif Agence Web propose un devis pour
effectuer des travaux de refonte complète du site Web de la municipalité, au
coût de 16 340\$, avant taxes, payable en 3 versements, ainsi que la création
d'un logo, au coût de 1 500\$, avant taxes, que cette dernière dépense serait
financée par la participation de 30% de la municipalité du Village de
Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE les détails du mandat incluent, le design, la
programmation, les rencontres de gestion, le contrôle de la qualité, la mise en
ligne, la formation et autres soutien professionnels;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la proposition de Réactif Agence Web pour la refonte complète
du site Web municipal ainsi que la création d'un logo, dépenses financées par
le fonds général prévu au budget 2021.

**2021-01-17 COTISATION 2021 CORPORATION DES OFFICIERS
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU
QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre à ses membres, des officiers municipaux responsables de l'application de la réglementation municipale et provinciale, des formations, ateliers et publications avec des informations nécessaires à leur travail;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement de la cotisation annuelle, au montant de 380\$ plus taxes, pour l'inspectrice en bâtiment et environnement, les fonds prévus au budget municipal de 2021.

**2020-01-18 ASSISTANCE TECHNIQUE ANNUELLE 2021 ALERTE
CITOYENNE AVEC MODELIIUM**

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels pour le soutien technique sont de 820\$, sans les taxes, pour année 2021;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER 820\$, avant taxes, à l'entreprise Modellium inc. et d'informer le conseil une fois que le portail sera fonctionnel.

**2021-01-19 COTISATION 2021, FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS)**

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, la municipalité est membre de la *Fédération québécoise des municipalités*, une association qui offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'informations;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le renouvellement de la cotisation de la municipalité pour l'année 2021, de 2 580.73 \$ taxes incluses, tel que prévu au budget de 2021.

**2021-01-20 ADHÉSION 2021 À LA COMAQ, CORPORATION DES
OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'adhésion à la COMAQ et la cotisation de la municipalité pour l'année 2021, de 530\$ plus taxes pour la directrice générale, telle que prévu au budget de 2021.

2021-01-21 ADHÉSION 2021 À TOURISME MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE Tourisme Montérégie fait la promotion des événements, attraits touristiques, culturels, et patrimoniaux de la Montérégie ;

ATTENDU QUE la municipalité désire attirer des visiteurs dans notre région;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais d'adhésion à Tourisme Montérégie au montant de 430\$ plus taxes, tel que prévu dans le budget des abonnements de 2021.

2021-01-22 APPUI FINANCIER 2021 ENTENTE, ARÉNA DE NAPIERVILLE DPJL- PATINEURS ET HOCHEYEURS

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif régional groupe CSR GDPJL est un organisme à but non lucratif opérant un aréna à Napierville qui dessert la population de plusieurs municipalités incluant celle du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Canton de Hemmingford pour 2021 est de 4 120\$, pour la participation de jeunes hockeyeurs et patineurs artistiques résidents au Canton de Hemmingford;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ PAR le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement de 4120\$ pour la contribution financière au CSR GDPJL tel que prévu au budget municipal de 2021 pour sa cotisation.

Le montant final est 1 740\$ car aucun joueurs de hockey et patineurs artistiques pour 2021

2021-01-23 APPEL D'OFFRES PUBLIC : TRAVAUX DE PAVAGE MONTÉES POUPART ET GIROUX, ET UNE PARTIE DU CHEMIN BACK BUSH

CONSIDÉRANT QUE pour 2021 les travaux de pavage sont prioritaires et font partie de plan triennal d'immobilisation sur les Montées Poupart et Giroux, sur une distance totale de 4,1 km , et une partie du chemin Back Bush vers le Rang 4, sur une distance de 3,1 km ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur les Montées Poupart et Giroux, seront financé à 50% par la municipalité du Canton de Havelock, que cette dernière a délégué à la municipalité du Canton de Hemmingford, la responsabilité de la préparation et la publication de l'appel d'offres public ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

Que la municipalité lance un appel d'offres public, par le système électronique SEAO (système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec) ;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune responsabilité ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires ;

QUE la municipalité approuve les frais reliés à ces procédures du budget des immobilisations de la voirie de 2021.

2021-01-24 APPUI FINANCIER 2021 GUIDES DE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Guides de Hemmingford demande au conseil, un support financier pour 2021, pour aider à supporter les coûts des activités pour les membres ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de Girl Guides Of Canada – Guides du Canada, est d'encourager les filles à développer de l'assurance, de l'initiative et de la débrouillardise ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER un soutien financier de \$250 à l'Association des Guides de Hemmingford, tel que prévu dans le budget municipal 2021.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

2021-01-25 AUTORISATION ET CONSENTEMENT DANS LE DOSSIER DE REDEVANCES DES CARRIÈRES SABLIERES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE- CLOTILDE

CONSIDÉRANT QUE le maire a entamé un processus de négociation avec le maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde relativement à la demande de redevances de la Municipalité du Canton de Hemmingford concernant les carrières et sablières sur le territoire de Sainte-Clotilde ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford est représentée par Me Thomas Rainville du cabinet Dunton Rainville dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Sainte-Clotilde est intéressée à obtenir les services de Me Yanick Tanguay du cabinet Dunton Rainville concernant les dossiers de relations de travail, de vérification réglementaire et de droit administratif.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER ET CONSENTIR à ce que la Municipalité de Sainte-Clotilde soit représentée par Me Yanick Tanguay du cabinet Dunton Rainville dans le cadre des dossiers de droit du travail, de droit administratif et de vérification réglementaire à l'exception du dossier de redevances concernant les carrières et sablières pour lequel des mesures appropriées de confidentialité seront mises en place par le cabinet.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Séance à huis clos. Aucune question soumise au préalable par le public.

2021-01-26 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYER par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20h31.

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions

précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2021-01-03	2021-01-13	2021-01-17	2021-01-21
2021-01-05	2021-01-14	2021-01-18	2021-01-22
2021-01-09	2021-01-15	2021-01-19	2021-01-24
2021-01-12	2021-01-16	2021-01-20	